



COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 5 NOVEMBRE 2019 A 20 H

Convocations : 29 octobre 2019

Étaient présents : JACQUET PIERRUOLET Christophe, JACQUET PIERROULET Pascal, LIMOUSIN Nicolas, MAIRE Jean-Claude, MERCET Cyril, TROCCIN Marie-Lyse, VERNET Nathalie.

Absents excusés : CORDIER Davy, GIRARDET Philippe,

Absents non excusés : BARRAND Olivier, LOCATELLI Claudine.

Quorum : 7 présents sur 11, le Conseil peut valablement délibérer.

Secrétaire de secrétaire : MERCET Cyril.

Ordre du jour :

- Réalisation d'un emprunt pour les travaux de la conduite d'eau,
- Convention de mise à disposition de la salle du cadastre,
 - Report de coupes,
 - Révision d'aménagement de la forêt communale,
 - Repas des Anciens,
- Informations et questions diverses.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 9 septembre 2019.

REALISATION D'UN EMPRUNT POUR LES TRAVAUX DE LA CONDUITE D'EAU :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que pour financer la conduite d'eau entre le Mont d'Hauterive et la Combe d'Hauterive, il est opportun de recourir à l'emprunt.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance des propositions remises pour les différentes banques ayant répondu, et après en avoir délibéré

DECIDE de contracter auprès du Crédit Agricole de Franche-Comté un emprunt dont les caractéristiques sont les suivantes :

Montant : 70 000.00 €

Durée : 15 ans

Taux fixe : 0.76 %

Frais de dossier : 100.00 €

Périodicité : trimestrielle

APPROUVE le tableau d'amortissement,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat et tous documents se rapportant à cette opération.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DU CADASTRE :

Demande de l'Association Russophile SPASIBO représentée par Madame SEGUIN Svetlana pour la mise à disposition d'une salle, le mercredi matin afin d'assurer des cours d'anglais aux enfants.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

EMET un avis favorable

Conditions de location de la salle du cadastre :

Prix : 70.00 € pour l'année scolaire,

Une attestation d'assurance sera demandée afin de couvrir les éventuels dommages.

Entretien des locaux (salle – toilettes) à la charge du loueur.

AUTORISE monsieur le Maire à signer la convention.

REPORT DE COUPES :

Par délibération du 11 février 2019, le Conseil municipal a arrêté l'état d'assiette des ventes des chablis et coupes de bois pour l'année 2019, lequel prévoit la mise en vente d'un volume de 1390 m³.

Il s'avère que l'année 2018 s'est caractérisée par une sécheresse exceptionnelle qui a favorisé la prolifération des scolytes et par-là même, fortement éprouvé les peuplements des massifs forestiers. De nombreux peuplements d'épicéa dépérissent à cause des attaques de ces insectes. En Bourgogne-Franche-Comté, sur les 410 000 m³ de bois mobilisés fin mai, 230 000 m³ sont atteints par le scolyte, soit 56% de la récolte. En 2017, avant la crise, ce taux était de 10%.

Cette situation généralisée à l'ensemble des massifs forestiers européens provoque l'afflux d'importantes quantités de bois scolytés sur les marchés et pourrait mener à l'effondrement des cours du bois d'œuvre résineux.

Afin de maintenir les cours du bois vert et de faciliter la commercialisation des volumes de bois scolytés, il paraît nécessaire de limiter les apports de bois sur le marché, en reportant les coupes de bois verts programmés dans les états d'assiette. Cela s'inscrit dans le cadre d'une politique partagée par l'Office national des forêts (ONF) et l'association des communes forestières du Doubs.

Après concertation avec les services de l'ONF, il est proposé d'adapter l'état d'assiette 2019 comme suit:

Parcelles	Volume état d'assiette 2019 initial (m ³)	Volume état d'assiette 2019 révisé (m ³)	Mode de vente envisagé
3	400	reporté	Bloc et sur pied
9	340	reporté	Contrat feuillus, petit et gros bois
10	450	450	Prévente de bois façonné
11	100	reporté	Prévente de bois façonné
Diverses (chablis)	100	100	Accord cadre, en prévente de bois façonné

L'ensemble des parcelles exploitées dans le cadre de l'état d'assiette 2019 révisé représentera donc un volume prévisionnel de 550 m³, soit une diminution de 840 m³ par rapport au volume initialement prévu.

Par ailleurs, il est précisé que la présente délibération ne modifie que le tableau prévisionnel des coupes de bois pour l'année 2019 et que l'ensemble des prescriptions particulières nécessaires à sa mise en œuvre et décrites dans la délibération initiale du 11 février 2019 restent intégralement applicables.

Le Conseil municipal, cet exposé entendu :

APPROUVE l'état d'assiette modificatif et la destination de coupes 2019 présentés ci-dessus, **DONNE** délégation à Monsieur le Maire pour la signature des conventions nécessaires à la mise en œuvre des contrats de vente de petits et gros bois résineux ainsi que de l'ensemble des pièces s'y rapportant.

REVISION D'AMENAGEMENT DE LA FORET COMMUNALE :

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du projet de révision de l'aménagement en vigueur de la forêt communale d'HAUTERIVE LA FRESSE, pour la période 2020-2039, en vertu de l'article L212-1 du code forestier. Ce projet lui a été communiqué par les services de l'Office Nationale des Forêts de l'Agence de Besançon.

Il invite ensuite le Conseil Municipal à donner son avis sur le projet en question.

L'exposé du Maire entendu, après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité

ADOpte le projet de révision de l'aménagement de la forêt communale,

La Commune s'engage à inscrire chaque année à son budget les crédits nécessaires pour financer les travaux d'entretien et de renouvellement des peuplements de la forêt, prévus par l'aménagement, après étude de l'avis de programme de travaux présenté par l'ONF.

REPAS DES ANCIENS :

Le repas aura lieu le DIMANCHE 15 DECEMBRE 2019 à 12 heures au Restaurant Le Sire de Joux à Montbenoit.

DIVERS :

Suite au courrier de Madame GOLLIET Virginie qui sollicite gratuitement la location de la salle de convivialité le samedi 16 mai 2020 pour l'Association « En Rythme avec Lilou ». Le but de cette association est d'améliorer le quotidien de cet enfant de 13 ans autiste et mal voyante.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable.

La séance est levée à 22 h

Le Maire,

Jean-Claude MAIRE

